

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 17 février 2021

L'an deux mil vingt et un, et le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

**Étaient présents :** Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL, Bernard LEGUEVAQUES, Olivier LOCATELLI-HOURS.

**Était absente excusée :** Madame Béatrice SIRDEY

**Était absent :** Renaud PACAREAU

## Délibérations

### POINT 1 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du trésorier pour l'année 2020. Celui-ci visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### POINT 2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M14

Le Conseil Municipal a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	- 101353.02 €
Recettes :	+ 122487.18 €
Résultat de l'exercice :	+ 21134.16 €
Résultat antérieur reporté :	+ 65895.76 €
Résultat cumulé :	+ 87029.92 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	- 25621.46 €
Recettes :	+ 65463.74 €
Solde de la section d'investissement	+ 39842.28 €
Résultat antérieur reporté	+ 30844.07 €
Besoin de la section d'investissement	+ 70686.35 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 99814.85 €
Reste à réaliser recettes d'investissement	+ 24983.06 €
Solde d'investissement	- 4145.44 €

Résultat global : + 87029.92 € - 4145.44 € = + 82884.48 €

### POINT 3 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement +87029.92 € comme suit :

Compte 002 en section de fonctionnement : 82884.48 €

Compte 1068 en section d'investissement : 4145.44 €

### POINT 4 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE CIMETIERE COMMUNAL

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée validé par le Conseil municipal et la décision préfectorale n° 2016-0002 portant dérogation, le conseil municipal a décidé de réaliser du portail du cimetière jusqu'à l'escalier un cheminement lisse (sans gravier) d'une largeur supérieure à 1.80 m afin de permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite. Le coût des travaux s'élève à 10322.60 € HT soit 12387.12 € TTC.

Le Conseil Municipal a validé le plan de financement de ces travaux : coût 10322.60 € HT

- Subvention attribuée par l'Etat (DETR)	4129.20 €
- Fonds propres de la commune	<u>6193.56 €</u>
	10322.60 € HT

**A autorisé Monsieur** le Maire à signer le devis de l'entreprise S2GP GOUDRONNAGE pour un montant de 10322.60 € HT soit 12387.12 € TTC.

### POINT 5 DEMANDE SUBVENTION AU SYADEN EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MONTMAUR RD1 EN AGGLOMERATOIN

Lors des travaux d'aménagement de la RD1 phase 1 en 2019, la pose des fourreaux de l'éclairage public ont été réalisés, route de Montmaur, entrée agglomération Nord, en prévision d'une extension du réseau d'éclairage public. Afin de permettre aux usagers de repérer les zones d'acheminement, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du SYADEN pour une extension du réseau d'éclairage public route de Montmaur, en agglomération par la pose de deux candélabres. Le coût estimatif des travaux s'élève à 4955.80 € HT soit 5946.96 €.

Le Conseil municipal a validé le plan de financement suivant :

Subvention sollicitée auprès du Syaden	2973.48 €
Fonds propres de la commune	<u>1982.32 €</u>
	4955.80 € HT

La Région Occitanie, en charge des transports scolaires, a demandé le déplacement de l'arrêt du bus scolaire des élèves du secondaire pour des raisons de sécurité et de modification de ligne de transport.

L'arrêt existant sur la RD1 n'est pas signalé et ne permet pas une montée des enfants en sécurité dans le bus (le car scolaire arrivant de Labastide d'Anjou).

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un abribus en bois 3 faces pour un montant de 1514.40 € HT soit 1817.28 € TTC pour son installation route de Soupex.

Précision : la dalle pour recevoir l'abribus a été réalisée par les agents techniques avec l'appui de l'entreprise Vallez, qui était présente sur la commune pour des travaux d'aménagement de voirie.

Un miroir signalétique sera posé sur le poteau près du futur abribus pour assurer une bonne visibilité des usagers de la route. Un marquage au sol sera aussi mis en place devant l'abribus

#### **POINT 7 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2021.

**Vu l'Excédent de fonctionnement du budget M 14 après affectation de 82884.48 €,**

#### **Section d'investissement**

Etat de la dette année 2021 : capital des emprunts : 3968.40 € un seul prêt  
(Pour information un remboursement d'emprunt terminé en septembre 2020)

Reste un seul emprunt échéance 4055.91 € (capital 3968.40 intérêts 126.90)

#### **Les travaux d'investissement en reste à réaliser fin 2020 seront repris au budget 2021**

1) Travaux d'aménagement RD 1 et accessibilité mairie (restauration coq 1200 €, travaux 56273.09 €, monument aux morts (8800 €) : financés par une subvention du conseil départemental déjà encaissé en 2019 (amendes de police 14432 €), une subvention de l'état (14432.06 €) et une subvention de la Région (4151 €), par une subvention de l'ONAC déjà encaissée en 2020 (1480 €), une subvention du souvenir Français (1600 €)

2) Travaux de voirie chemin les clauzes 14614.20 € financé par une subvention du Conseil départemental déjà encaissé (amendes de police 3317 €)

3) Reste à réaliser carte communale 1016.20 € publications approbation carte communale

4) Effacement éclairage public et réseau téléphone chemin des Pages 11800 € financés par une subvention du SYADEN 4800 €

5) Participation part communale à travaux nouveau transformateur et réseau électrique chemin des Pages 4800 €

6) Achat de matériels en commun avec ST Paulet électrogène nettoyeur marteau perforateur montant 1310.75 €

#### **Les travaux d'investissement à prévoir au budget 2021**

1) Travaux de voirie (voie communale n° 4 du croisement des Mélix à la limite de la commune de Ricaud, du croisement des Mélix vers la RD217 (curage fossés, ancrages des rives de chaussée, reprofilage sur les parties très abîmées, revêtement bicouche), voie communale n° 5 de la VC N° 2 au ruisseau d'en Cabanel (curage mécanique de fossés, ancrages des rives de chaussée, purges des ornières, revêtement bi couche), travaux d'aménagement dans le village : mise en sécurité entrée lotissement les jardins d'Airoux avec création espaces verts) coût total estimé à 38622 € HT soit **46346.40 € TTC** subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (11586 €) et de l'état (11586 €)

2) Extension éclairage public route de Montmaur coût 4955.80 € HT soit **5946.96 € TTC**, une subvention auprès du SYADEN sera sollicitée à hauteur de 60 % soit 2973.48 €

3) Abribus en bois coût 1514.40 € HT soit **1817.28 € TTC**

4) Achats de divers panneaux de signalisation (panneau réglementation vitesse 30, miroir signalétique, prévoir environ **3000 €**

5) Une somme est toujours prévue au budget en investissement pour faire face aux imprévues : environ **10000 €**

6) Etude énergétique sur les bâtiments publics mairie et salle des fêtes : chauffage fenêtres etc... l'Etat a mis en place des aides pour les collectivités pouvant aller jusqu'à 80 % (Louis Gilis peut en parler) prévoir le coût de l'étude pour peut-être solliciter des subventions en 2021 pour des travaux en 2022 : **1000 €**

Récupération TVA de 2020 : 2579.29 €

7) Projet Acquisition terrain (projet bâtiment municipal et autres) **70000 €** financé par un emprunt de 70000 € réflexion sur le projet d'acquisition (division du terrain une partie construction d'un bâtiment municipal pour le stockage de matériels, l'autre partie vente terrain pour la construction, ou bien création de logements sociaux...)

En recettes aussi nous avons la taxe aménagement que l'on perçoit sur les permis de construire ou déclarations de travaux : nous ne connaissons pas le montant que l'on va avoir en 2021 (pour information en 2020 nous avons eu 4616 €)

**Dépenses nouvelles y compris capital des emprunts (sans compter les restes à réaliser de 2020) : 138110.64 €**

**Recettes nouvelles : 98724.77 €**

**Le besoin de financement global** en tenant compte des dépenses et des recettes inscrites en section d'investissement 39385.87 € en prévoyant 10000 € en cas d'imprévus.

Des écritures budgétaires seront à reprendre en dépenses et en recettes (pas d'impact financier inscription des mêmes sommes) pour intégrer la voirie, les réseaux des lotissements les jardins d'Airoux 2 et les Pyrénées une fois que les actes

### **En dépenses de fonctionnement :**

Dépenses exceptionnelles cette année : rémunération du commissaire enquêteur payé en janvier 2021 y compris les déplacements et paiement des cotisations sociales : total réparti sur plusieurs comptes 3687 €

Elagage des platanes et peupliers : 1272 €

Intérêt des emprunts : 126.90 €

Orientation 2021 pour les Subventions aux associations :

	2020	2021
Associations		
Comité des fêtes	1500	1500
Association prévention routière	150	150
Association maires	60	60
Chasse	100	100
Souvenir Français	50	50
Association Canal des 2 mers	50	50
Sinistrés alpes maritimes	160	160
AFDAIM	100	100
Association parents d'élèves	0 pas de demande faite cette année	170
Prévu au BP 2020 : 170 €		
Total BP 2020 : 2340 €	2170 €	2340 €

### **En recettes de fonctionnement :**

Les taux d'imposition

Rappel : Le Conseil municipal ne vote que les taux fonciers bâtis et non bâtis :

Les taux de 2020 : taxe foncière bâti : 16.77 % taxe foncière non bâti : 72.02 %

le tableau de vote des taux pour 2021 n'a pas été reçu à ce jour (on le reçoit vers le 15 mars)

Produits fiscaux encaissés en 2020 :

Taxe habitation : produit versé par l'état du fait de la réforme : 17361 €

Taxe foncière bâti : produit versé en 2020 : 24194 €

Taxe foncière non bâti : produit versé en 2020 : 11150 €

Chaque année le produit augmente du fait de l'augmentation des bases (environ entre 1 à 2 %)

En 2019 : 51805 €

En 2020 : 52705 €

Orientation pour 2021 : simulation sera faite sur l'augmentation de 1 %, 2% du produit fiscal et l'impact sur les taxes foncières des ménages.

**Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021**

### **Discussions – Informations**

**Travaux accessibilité mairie tranche 2** : lecture du bilan financier

Marché de travaux : 40904.40 € HT

Moins-value : -7044.40 € HT

Plus-value : coq (1000 € HT) + extension du parvis devant la mairie 4117.00 € HT

Résultat final : 38977.00 € HT soit un disponible financier de 1927.40 € HT à valoir d'ici la fin du chantier.

Des petites malfaçons ont été relevées : baguettes des murettes arrachées, plaque pluvial mal positionnée, coulée d'enduit, problème trottoir route de Soupex avec une porte de remise (ouverture vers l'extérieur, normalement interdit). Le propriétaire concerné devra modifier les ouvertures.

Le Conseil municipal souhaiterait que le reliquat sur le montant du marché soient utilisés pour des emplois partiels sur les voiries communales.

**Dotation DGD carte communale** : une dotation complémentaire d'un montant de 3000 € a été attribuée à la commune pour la révision de la carte communale.

**Information réglementation** : Rencontre avec Mme Martinez du Service des routes du Département Compte rendu Sauveur GOMEZ.

Après concertation du Conseil Départemental :

- Les entrées d'agglomération route de Montmaur et route de Soupex seront déplacés.
- Mise en place de la réglementation de la vitesse dans l'agglomération à 30
- Mise en place de passages piétons en agglomération
- Pose d'un panneau en entrée d'agglomération route de Plaisance
- Un miroir signalétique sera posé route de Soupex, près de l'abribus.

Madame Martinez propose de poser des bordures hautes de type T2 au niveau des chicanes route de Montmaur pour limiter la vitesse des usagers

L'installation de bandes rugueuses est possible : la largeur de la voie doit être au minimum de 5 m 20. Les bandes rugueuses doivent être posées à plus de 100 m d'une première habitation (impossible route de Montmaur)

**Capot endommagé défibrillateur** : le capot du défibrillateur est endommagé, et l'alarme s'enclenche lorsqu'il y a du vent. Compte tenu du coût élevé pour son remplacement (395 € HT), Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il demandera à l'agent technique de trouver une solution pour le stabiliser.

**Elections départementales et régionales** : Les élections initialement prévues en mars sont reportées pour les 13 et 20 juin 2021 (élections jumelées). Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de tenir les scrutins. Le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

**Entretien voirie communale** : Il est nécessaire de faire des coupures sur les accotements des chaussées afin d'éviter que l'eau stagne et affaisse la chaussée. Une somme est prévue chaque année au budget pour l'entretien des voies communales. La route de la Ginelle est abîmée, le reliquat sur le marché de Vallez pourrait être utilisé. Sur la route des Mélix vers la route de Soupex, il n'y a plus de fossé, l'eau traverse la chaussée.

**Haies remarquables** : les haies remarquables sont maintenant actées au titre de la protection des paysages. La carte communale a été approuvée par Mme la préfète.

La haie en agglomération rue principale, route de Montmaur en agglomération a été arrachée, avant le classement, sans autorisation ni information préalable du pétitionnaire.

Fréquence des réunions du Conseil Municipal : il est proposé de réaliser une réunion du conseil municipal tous les mois. Prochaine réunion le 3 mars (restitution du projet intercommunal, suite au séminaire du 6 février dernier), le 31 mars ou le 7 avril vote du budget 2021.

**Projet étude extension réseaux en zone constructible** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'étude préalable pour une extension des réseaux, en zone constructible, route de Plaisance, a été faite auprès du Syaden et de la CCCLA (service eau et assainissement). Monsieur le Maire informe le Conseil que pour le financement des travaux d'extension du réseau électrique, le syaden prend en charge 40 % du coût des travaux, le reste est à charge de la commune.

**Affiché le 5 mars 2021 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.**

Le Maire

Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 <sup>ER</sup> ADJOINT	
Louis GILIS, 2 <sup>e</sup> ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	Excusée
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	